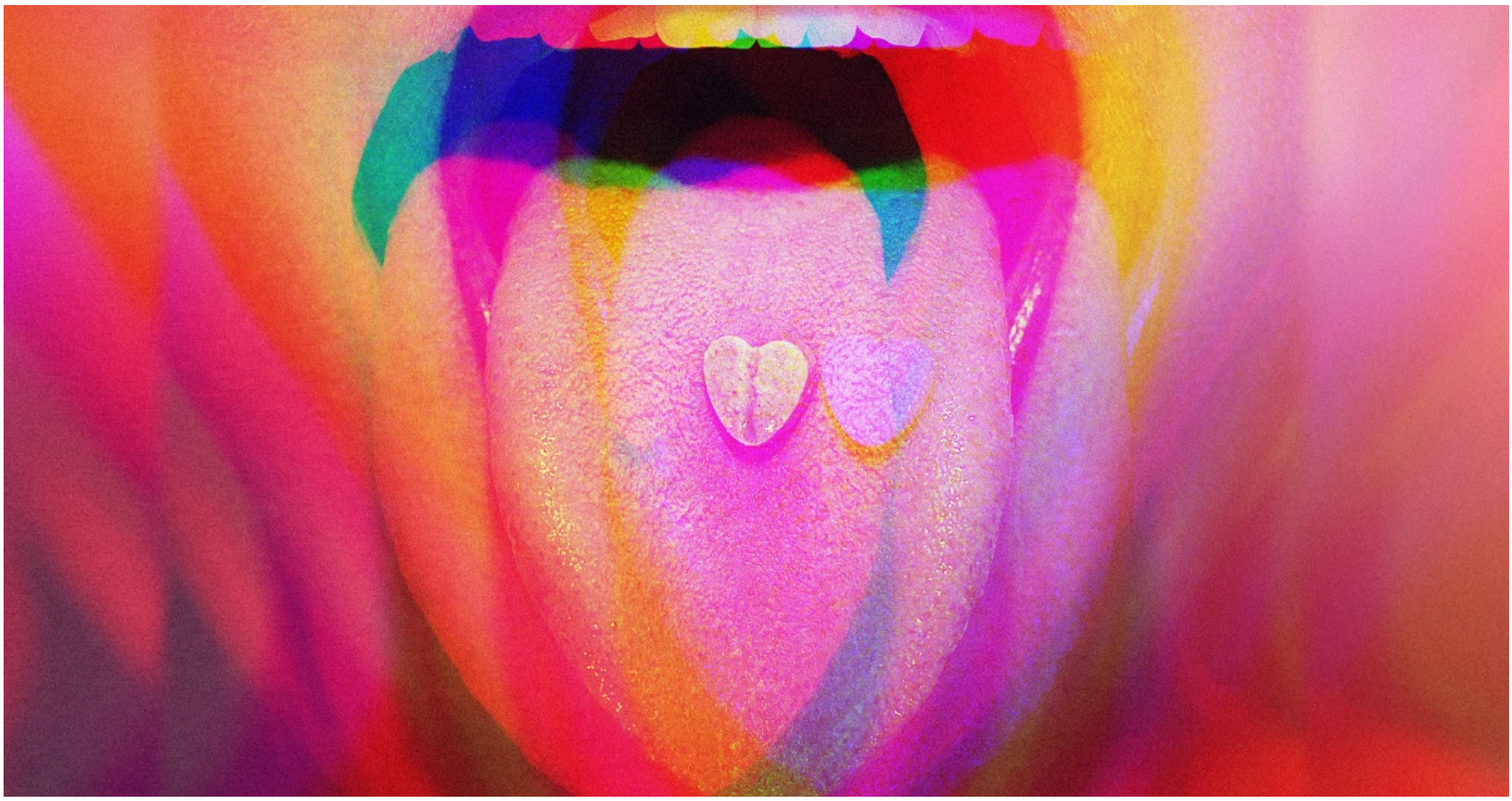

Actualité de la recherche

L'ecstasy, remède au stress posttraumatique

Louise Morfouace

Sciences Humaines N° 364 - Décembre 2023 - Janvier 2024

L'Australie autorise depuis juillet l'utilisation de la MDMA, une substance de synthèse connue aussi sous le nom d'« ecstasy », pour traiter les troubles de stress posttraumatiques. La psychothérapie et les antidépresseurs inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine (ISRS) constituent aujourd'hui les principaux traitements de ces pathologies qui se manifestent notamment sous forme de cauchemars, d'hypervigilance ou d'idées suicidaires. Mais, « *le taux important d'abandon en cours de traitement, tant psychothérapeutique que médicamenteux, de l'ordre de 30 %, et le nombre de personnes continuant à souffrir malgré une ou plusieurs tentatives de prises en charge indiquent que l'offre de soins actuelle ne répond pas aux besoins de nombreux patients* », remarquent la psychologue Évelyne Josse et le psychothérapeute Christophe Baliko dans un récent article.

En France, les psychédéliques (parmi lesquels le LSD ou la MDMA) sont prohibés depuis 1966. Mais ces dernières années, les recherches ont progressé. Une étude publiée en 2021 dans *Nature* révèle ainsi un taux d'amélioration significatif des symptômes de ces troubles post-traumatiques chez 88 % des 46 patients de la cohorte traités par psychédéliques. La thérapie prévoit, outre la consommation de la substance, des séances de psychothérapie avant et après le *trip*.

En Australie, cette autorisation a été jugée prématurée par certains médecins, les essais cliniques n'étant pas terminés. Mais devant l'échec des thérapeutiques classiques et une sensibilisation grandissante aux problèmes de santé mentale, le ministère de la Santé australien a néanmoins donné son feu vert.

---

source

• Évelyne Josse et Christophe Baliko, « Les psychédéliques, nouvelles perspectives pour les thérapies du traumatisme », *Hegel*, n° 1, 2023/1.